

# Débat public Calais Port 2015

**cndp**  
Commission particulière  
du débat public  
Calais Port 2015

## Cahier d'acteurs n°23



5 Place de la Gare  
59123 Zuydcoote  
Email : [oceamm@orange.fr](mailto:oceamm@orange.fr)  
[www.oceamm.org](http://www.oceamm.org)

## Contribution de l'Observatoire pour la conservation et l'étude des animaux et milieux marins

Les remarques qui suivent entrent dans le cadre des compétences de l'association, en dehors de toute considération économique et technique.

En outre, l'organisation d'un débat public est l'occasion pour OCEAMM de tenter de faire prendre conscience aux différents acteurs du projet de l'importance de la zone d'emprise et des zones adjacentes pour les mammifères marins et leurs habitats.

### Le détroit du Pas-de-Calais, une zone remarquable pour les mammifères marins

Le milieu marin de la région Nord-Pas-de-Calais (Manche orientale et Baie sud de la Mer du Nord) est une zone d'importance pour les mammifères marins. Les inventaires réalisés identifient, en échouage, comme en observation, 20 espèces de mammifères marins - 31 ont été identifiées au niveau national métropolitain (façades Méditerranée / Atlantique / Manche-Mer du Nord).

Ces espèces peuvent être classées selon, entre autre, leur occurrence dans nos eaux :

#### > espèces accidentelles :

- le Phoque du Groenland (*Phoca groenlandica*)
- le Phoque à capuchon (*Cystophora cristata*)
- le Phoque annelé (*Pusa hispida*)
- la Baleine à bec de Cuvier (*Ziphius cavirostris*)
- le Mésoplodon de Sowerby (*Mesoplodon bidens*)

#### > espèces anecdotiques :

- l'Orque (*Orcinus orca*)
- le Dauphin de Risso (*Grampus griseus*)
- le Dauphin bleu et blanc (*Stenella coeruleoalba*)
- le Lagénorhynque à flancs blanc (*Lagenorhynchus acutus*)
- le Petit rorqual (*Balaenoptera acutorostrata*)
- le Rorqual commun (*Balaenoptera physalus*)
- la Baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*)

#### > espèces saisonnières :

- le Globicéphale noir (*Globicephala melas*)
- le Dauphin commun (*Delphinus delphis*)
- le Cachalot (*Physeter macrocephalus*)

L'Observatoire pour la conservation et l'étude des animaux et milieux marins (OCEAMM) est une association qui s'est fixée plusieurs objectifs qui peuvent être synthétisés en quelques mots : **observation, connaissance, sensibilisation, contribution à la gestion et la conservation** des mammifères marins et de leurs habitats.

Plus en détail, **OCEAMM** a pour objets :

- l'étude des animaux marins, en particulier les mammifères marins (cétacés et pinnipèdes) ;
- la contribution à la gestion et à la conservation des mammifères marins, de leurs habitats, et des écosystèmes littoraux et marins en particulier ;
- la sensibilisation et l'éducation du grand public à la connaissance et à la protection des mammifères marins et de leurs habitats ;

- la mise en place et l'animation d'un réseau de personnes, organismes et institutions intéressés par ces activités dans la région Nord-Pas de Calais et ses zones marines adjacentes de la Mer de la Manche et de la Mer du Nord.



Lagénorhynques à bec blanc, au large de Oye-Plage, 31 mars 2009

#### > espèces communes :

- le Grand dauphin (*Tursiops truncatus*)
- le Lagénorhynque à bec blanc (*Lagenorhynchus albirostris*)
- le Phoque gris (*Halichoerus grypus*)
- le Phoque veau-marin (*Phoca vitulina*)
- le Marsouin commun (*Phocoena phocoena*)

Les habitats marins existant dans le détroit du Pas-de-Calais sont propices à ces

espèces, en particulier pour les espèces dites communes. Les formes hydro-sédimentaires que sont les bancs de Flandre sont des habitats notables pour l'ichtyofaune recherchée par les prédateurs supérieurs que sont les mammifères marins. En outre, ces formes, dans la zone d'interaction entre terre et mer, constituent des bancs de sable émergents à marée basse qui offrent des zones de repos et de mise bas pour les 2 espèces de phoques.

Enfin, le détroit du Pas-de-Calais est un véritable entonnoir naturel pour ces espèces, en migration ou en mouvement erratique, il constitue un véritable corridor biologique, à la fois pour les mammifères marins mais aussi pour les proies/ressources alimentaires de ces derniers.

## Perturbations du milieu physique marin et littoral et mammifères marins

La jetée Nord du projet Calais Port 2015 aura un impact sur le transit sédimentaire à court, moyen et long terme. L'équilibre dynamique actuel du trait de côte à proximité immédiate à l'Est, comme des formes hydro-sédimentaires des bancs de Flandre naissant au large de Calais avec les Ridens de Calais et de la Rade, sera modifié par la jetée. Ce déséquilibre ne devra en aucun cas avoir des impacts, d'une part sur le banc de Walde (accolement du banc à la plage en cas d'engraissement ou perte du banc en cas d'érosion). Dans ces deux cas, la colonie de phoques présente à Walde est vouée à disparaître, entraînant ainsi la perte d'espèces protégées à fort intérêt patrimonial,

culturel et emblématique du territoire calaisien.

De même, quid des impacts sur les bancs de Flandre, zone de nurserie, de frayère pour l'ichtyofaune, et par conséquent, zone importante pour l'alimentation des prédateurs supérieurs (mammifères marins, mais également oiseaux marins).

Enfin, les activités de dragage lors de la construction, ainsi que lors de la phase d'exploitation, engendreront des volumes importants dont une grande partie sera clapée en mer. Le devenir de ces produits de dragage relâchés en mer ne devra pas impacter le banc de Walde ni les zones d'alimentation des

mammifères marins.

Il est donc primordial que les études réalisées sur le transit sédimentaire et sur les perspectives de l'évolution hydro-géomorphologique à long terme démontrent :

- une conservation des milieux marins et littoraux actuels
- que les effets négatifs identifiés dans les études d'impact engendrent une révision profonde du projet qui prenne en compte notamment la difficulté d'imaginer des mesures compensatoires relatives à la conservation des mammifères marins.

## Le cas du marsouin commun

Pour ce qui est de la zone sud de la Mer du Nord et pour la partie Est de la Manche, les données et récits historiques nous apportent de premiers éléments. De Smet (1974) cite les côtes de la Manche et du sud de la Mer du Nord comme étant assujetties à la chasse aux cétacés et au marsouin en particulier, notamment à partir du Moyen-Âge et durant la Renaissance. Les ports de Boulogne-sur-Mer et Calais étaient considérés comme places de commerce de la viande de marsouin. Les marchés de la ville d'Arras étaient d'ailleurs alimentés grâce à cette activité. Les premiers naturalistes régionaux font également référence au marsouin, comme Demarle (1829) ou encore Giard (1899). Ce dernier précise même que "le marsouin abonde dans le Pas-de-Calais et vient souvent jouer près de la côte pendant les belles journées d'été". Cela confirme donc la tendance qui se retrouve chez de nombreux auteurs, à savoir que le marsouin abondait dans le nord de la France, tout comme c'était le cas en Belgique ou encore aux Pays-Bas par exemple (Addink et al., 1996).

Le marsouin commun, comme toutes les espèces de mammifères marins en France, est protégé par l'arrêté national du 27 juillet 1995 fixant la liste des mammifères marins protégés

sur le territoire national. De plus, l'espèce est inscrite en annexe II de la directive 92/43/CEE dite directive Habitat.

Espèce la plus présente en Europe, notamment en Mer du Nord, le marsouin commun a vu ses effectifs fortement décliner après la Seconde guerre mondiale. On observe cependant un renouveau de cette espèce depuis la fin des années 1990.

De quelques individus échoués sur le littoral régional au début des années 1990, ce sont près de 70 individus qui se sont échoués en 2008.

Les campagnes en mer réalisées par OCEAMM, de la frontière belge à la baie de Somme en période hivernale et en période estivale ont permis de dresser un état des lieux de la présence, de la répartition et de l'utilisation spatio-temporelle des mammifères marins, et du marsouin commun en particulier, de l'espace marin régional.

Plusieurs informations importantes dans le cadre du projet Calais Port 2015 sont à retenir :

1. Le marsouin commun est présent sur notre littoral tout au long de l'année. Cependant, c'est la période allant de décembre à juin où l'espèce montre des effectifs les plus importants. Un indice simple de présence, le nombre d'individus rencontrés par effort d'observation (nombre

d'individus/heure d'observation), varie tout au long de l'année entre 5 ind/h et 14 ind/h (Pézeril, non publié). Cet indice situe d'une part le littoral du Nord-Pas de Calais comme la zone la plus importante pour cette espèce au niveau national et, d'autre part, comme une zone d'intérêt au niveau européen, au même titre que la Mer Baltique par exemple (Pézeril & Kiszka, 2008).

2. Le marsouin commun est une espèce côtière, c'est-à-dire qu'elle utilise pour ses activités telles que l'alimentation, le repos, un espace marin très restreint de la frange littorale. Les observations menées par OCEAMM, ont permis d'identifier des aires spécifiques d'utilisation de cet espace. Quelques zones nous intéressent particulièrement ici, la zone de Caps, la frange littorale du Calaisis, notamment à l'Est et ce jusqu'au Port Ouest de Dunkerque. Ces zones constituent des espaces importants pour le marsouin commun en recherche alimentaire pour lesquelles une attention particulière est à porter.



Marsouin commun, au large de Calais, 22/08/09,

# Les phoques veau-marin et gris

Dans le Nord-Pas de Calais, les informations historiques sont peu nombreuses. Néanmoins, certains écrits relatent la présence de phoques le long du linéaire côtier régional. Ces récits rapportent, entre autre, les actions visant à se "débarasser" localement de phoques en "concurrence" avec les pêcheries côtières traditionnelles (Wissant, Sangatte, Caps Gris-Nez et Blanc-Nez) au début du XX<sup>e</sup> siècle, jusqu'à l'utilisation des forces de la marine nationale de Dunkerque et Calais (Guennoc, La Voix du Nord du 24-25/05/98).

Deux espèces de phoques sont présentes le long de notre littoral, le phoque veau-marin et le phoque gris. Ces deux espèces sont protégées au titre de l'arrêté national du 27 juillet 1995 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national. De plus, ces espèces sont inscrites en annexe II de la directive 92/43/CEE dite directive Habitat. Ces deux espèces fréquentent abondam-

ment notre littoral. A l'est de Calais, un banc de sable, le banc du Phare de Walde, accueille depuis le début des années 1990 de nombreux individus.

La reproduction des deux espèces y a été mise en évidence depuis le début des années 2000.

Ce banc a plusieurs fonctions pour les phoques :

1. Il constitue un reposoir à sec pour les phoques qui nécessitent, de par leur biologie, une période de repos "sur terre" de manière quasi-quotidienne.
2. Les femelles de phoques mettent bas, non pas en mer mais sur la "terre", après la naissance, le jeune est allaité pendant 4 à 5 semaines par la mère. Le banc constitue donc une zone de mise bas et d'élevage pour le phoque veau-marin pendant les mois de

juin et juillet principalement, et aux mois de décembre et janvier pour le phoque gris.

3. L'isolement de ce banc par rapport aux activités humaines permet notamment d'offrir aux phoques une zone de quiétude importante pour le repos, comme pour la naissance et l'élevage du jeune et pour la période de mue.

Ce banc, qui se situe à proximité immédiate à l'est de l'emprise du projet Calais Port 2015, est fréquenté tout au long de l'année par les phoques. Les suivis effectués sur ces populations ont dénombré jusqu'à 14 phoques veau-marin simultanément, ainsi que des effectifs de phoques gris pouvant aller jusqu'à plus de 40 individus. Pour cette dernière espèce, le banc revêt une importance particulière puisque ces effectifs sont enregistrés en période de mue (décembre à février). Le banc de Walde représente, pour cette période spécifique du cycle biologique du phoque gris, le second effectif au niveau national.



Phoques gris, banc de Walde, 11 février 2006.

© Arnaud Boulanger

## Bibliographie

• **ADDINK, M.J., GARCIA HARTMANN, M. & SMEENK, C., 1996.**

The harbour porpoise (*Phocoena phocoena*) in Dutch waters : life history, pathology and historical records. Non publié. 6 p.

• **DEMARLE, A., 1829.**

Productions de la Nature : les mammifères, in Bertrand P.J. Précis de l'histoire de Boulogne, tome II.

• **DE SMET W.M.A., 1974.**

Inventaris van de walvisachtigen (Cetacea) van de Vlaamse kust en de Schelde. Bull. Kon. Belg. Inst. Nat. Wet., Biol. 50 (1): 1-156.

• **ELDER, J-F., 2000.** Le Phoque veau-marin *Phoca vitulina* en Baie des Veys (Manche, France). Réseau régional d'étude et de suivi des mammifères marins (Association Claude Hettier de Boislabert/Groupe Mammalogique Normand). 39 p. + annexes.

• **GUENNOG, 1998.**

Wissant port de pêche. On y chassait le phoque. La Voix du Nord - 24-25/05/1998

• **GIARD, A., 1899.**

Coup d'oeil sur la faune du Boulonnais. Extrait de Boulogne et le boulonnais.

• **KISZKA, J. & PÉZERIL, S., 2002.**

Les phoques au large de Dunkerque et dans les zones périphériques : bilan de suivi et des connaissances & perspectives (Etude 2001). Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais/DIREN Nord-Pas-de-Calais. 52 p. + annexes.

• **LELLI, B. & D.E. HARRIS., 2001.**

Human disturbances affect harbor seal haul-out behavior: Can the law protect these seals from boaters? Macalester Environmental Review, October 23, 2001.

• **PÉZERIL, S., 2005.**

Le phoque veau-marin (*Phoca vitulina*) & le site Natura 2000 "Dunes de la Plaine Maritime Flamande", synthèse des connaissances, perspectives de conservation, de gestion et de suivi, dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs. Groupe Ornithologique et Naturalistes du Nord-Pas-de-Calais/DIREN Nord-pas-de-Calais. 56 p.

• **PÉZERIL, S. & KISZKA, J., 2008.**

Seasonal occurrence and group size of harbour porpoises (*Phocoena phocoena*) from the French southern North sea. Poster présenté lors de la XXII<sup>e</sup> Conférence Annuelle de l'European Cetacean Society, 10-12 Mars 2008, Egmond aan Zee, Pays-Bas.

• **SEURONT, L. & PRINZIVALLI, P., 2005.**

Dramatic decline of a Dover Strait harbour seal (*Phoca vitulina*) population exposed to transient industrial disturbance. *Global Marine Environment*, 2,21.

• **WILLIAM, A., J. KISZKA & P. THIERY., 2002.**

Causes and effects of disturbance on harbour seals (*Phoca vitulina*) behaviour in the Somme estuary (France) during the summer. Poster présenté lors de la XVI<sup>e</sup> Conférence Annuelle de l'European Cetacean Society, 8-11 Avril 2002, Liège, Belgique.

## Autres perturbations et dérangements ayant des impacts sur les mammifères marins

Les dérangements d'origine anthropique ont un impact important sur la présence des phoques sur les reposoirs comme dans l'eau. Ces activités anthropiques ont un impact direct et immédiat sur la fréquentation d'un reposoir (Lelli & Harris, 2001 ; Kiska & Pézeril, 2002 ; Pézeril, 2005 ; Elder, 2000 ; William et al., 2002).

Le banc de Walde a la particularité de présenter peu d'activités humaines, permettant aux phoques d'accéder à une relative quiétude. Toutefois, les phoques ont quasiment déserté le site en 2004 et 2005 du fait de la réalisation de travaux sous-marins liés à une industrie calaisienne à proximité immédiate du banc/reposoir courant 2004 (Seuront & Prinzavalli, 2005).

Nous ne pouvons qu'être inquiets des dérangements induits à venir en phase de construction ainsi qu'en phase d'exploitation du nouveau port de Calais qui sera également à proximité immédiate du site.

En ce qui concerne les cétacés, la phase de travaux est potentiellement porteuse de dérangements. D'une part, la pollution acoustique marine lors de la construction du nou-

veau site portuaire aura des conséquences directes sur les cétacés, et notamment sur les marsouins communs en recherche alimentaire dans la zone. Le système d'écholocation utilisé par ces mammifères pour rechercher leur proie pouvant être affecté par la couverture du bruit généré par les activités humaines.

La problématique de la pollution acoustique marine n'est pas négligeable. Le Déroit du Pas-de-Calais est une zone de trafic maritime intense, c'est également un corridor biologique pour de nombreuses espèces de mammifères marins. Nous avons relaté la présence des phoques veau-marin et gris, du marsouin commun, mais ce corridor est également utilisé par des espèces encore plus emblématiques de cette branche mammalogique telles le cachalot, le globicéphale noir, la baleine à bosse... La pollution acoustique a un impact direct et durable sur les espèces communes comme sur les espèces en migration : la fragmentation des habitats et la rupture du corridor. L'augmentation du trafic maritime au niveau du déroit du Pas-de-Calais ne pourra qu'accentuer cette pollution acoustique et les frontières biologiques qu'elle génère.

Enfin, l'augmentation du trafic maritime a

une conséquence inattendue, le problème de collision entre navires et grands cétacés. Problématique décrite largement en Méditerranée par exemple, et pour laquelle les compagnies ferries œuvrent avec les structures locales d'études des mammifères marins pour éviter ces rencontres accidentelles dommageables pour l'animal comme pour le navire. Avec l'augmentation de la vitesse des navires et une présence de plus en plus importante de grands cétacés en Manche orientale et en baie Sud de la Mer du Nord, les collisions sont apparues plus fréquentes. À notre connaissance, des collisions ont déjà eu lieu dans le déroit du Pas-de-Calais dont voici 2 exemples récents :

> l'autopsie du petit rorqual échoué dans le port de Calais le 27 novembre 2007 a mis à jour une collision comme cause de mortalité, de plus son état de putréfaction peu avancé oriente vraisemblablement une collision géographiquement proche de l'échouage ;

> de même, une baleine à bosse échouée à Nieuwpoort (Belgique) le 5 mars 2006 et dont l'autopsie a révélé une mort après collision, avait été observée vivante 3 jours auparavant au niveau du Cap Gris Nez.



Marsouins communs, au large de Gravelines, 16 avril 2009.

## En conclusion

Le Livre bleu, issu des réflexions du Grenelle de la mer, fixe de grandes orientations de la stratégie nationale "mer et littoral" dans le cadre d'un développement durable des activités reposant sur ces milieux si spécifiques. Dans la rubrique "Transports, ports, industrie navale", l'alinéa 4.a insiste sur : "Préserver dans le cadre des projets stratégiques d'aménagement portuaires, la capacité des ports à répondre à la croissance du trafic maritime et à la mise en place de chaînes de transport et d'approvisionnement **respectueuses de l'environnement** par une stratégie de développement durable à moyen et long terme. Cette stratégie prend en compte les besoins en termes de disponibilités foncières et d'accès nautique et **les impératifs de préservation des écosystèmes**".

De surcroît, dans la rubrique "Protéger et valoriser la biodiversité marine", l'article 14, en particulier l'alinéa 14.f déclare : "Renforcer les mesures de protection/restauration pour les espèces marines menacées ou à protéger et la politique de sanctuaires marins, pour les mammifères marins, en contribuant à la création de nouveaux sanctuaires...".

L'article 16. "Initiatives en faveur des mammifères

marins", et notamment l'alinéa 16.B souligne entre autre : "Prendre les mesures nécessaires pour limiter les pollutions sonores, les collisions avec les navires...".

Rappelons également que la France a ratifié en 1992 l'accord Ascobans (Agreement on the conservation of small cetaceans in the Baltic and North seas), établi sur base de la Convention de Bonn sur les espèces migratrices. Cet accord vise à la conservation des petits cétacés en Mer du Nord et en Mer Baltique.

La Manche orientale et la Baie Sud de la Mer du Nord présentent de nombreux habitats naturels à forte valeur patrimoniale désignés ou en cours de désignation au titre de la directive Habitats. Des zones Natura 2000 en mer ou parc marin (en projet actuellement) verront le jour prochainement : les sites Natura 2000 en mer proposés à ce jour sont les sites des bancs de Flandre, des Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas de Calais, des récifs Gris-Nez et Blanc-Nez, de la baie de Canche et du couloir des Trois estuaires.

Les habitats présents sur ces sites sont des habitats privilégiés pour les mammifères



Phoques veau-marins, Banc de Walde, 3 octobre 2008.

## Lexique

**Anthropique** : relatif à l'activité humaine

**L'écholocalisation** : méthode qui consiste à envoyer des sons et à écouter leur écho pour localiser et identifier les éléments désirés

**Une frayère** : un lieu où se reproduisent les poissons et les batraciens et par extension les mollusques

**L'ichtyofaune** : désigne la faune des poissons

**Erratique** : instable, sans cohérence, irrégulier

**Un pinnipède** : mammifère marin carnivore (phoque)

**La mammalogie** : branche de l'histoire naturelle consacrée à l'étude des mammifères

marins dont certains sont en annexe II de la directive Habitats et dont la présence justifie la désignation de ces sites.

Le projet de Calais Port 2015, s'il s'inscrit dans un contexte et une ambition de "grande région maritime" du Conseil régional du Nord-Pas de Calais, s'inscrit également dans un réseau européen de flux maritime. A l'identique, la région Nord-Pas-de-Calais est une "**grande région maritime naturelle**", une région qui possède, sans le savoir, des populations de mammifères marins les plus riches au niveau national (rappelons-le, c'est le premier site français pour le marsouin commun par exemple), voire européen. Cette grande région maritime naturelle s'inscrit également dans des flux de migration pour certaines espèces emblématiques.

Ces rappels réglementaires, associés aux recommandations du Grenelle de la Mer, ainsi que cette dernière mise en parallèle concernant le regard de notre région tournée vers la mer permettront, **nous l'espérons, que le projet Calais Port 2015 aura l'ambition de la conservation des habitats marins et littoraux, et en particulier des nombreux mammifères marins présents.**

Les cahiers d'acteurs sont des contributions portant sur le projet soumis au débat public, écrites et argumentées rédigées par des personnes ou groupes de personnes. Au titre de l'équivalence, la CPDP les diffuse aux mêmes destinataires que les autres supports du débat. Leur contenu n'engage que leurs auteurs.

## Pour tout contact

Commission particulière  
du débat public Calais Port 2015

24 place d'Armes - 62100 Calais

Tél. : 03 21 46 18 00 - Fax : 03 21 46 06 99

[contact@debatpublic-calais-port2015.org](mailto:contact@debatpublic-calais-port2015.org)

**cndp**  
Commission particulière  
du débat public  
Calais Port 2015

[www.debatpublic-calais-port2015.org](http://www.debatpublic-calais-port2015.org)